Comment est calculée la TEOMi?



PART FIXE

= LIÉE À LA VALEUR LOCATIVE DU TAXES FONCIÈRES LOGEMENT

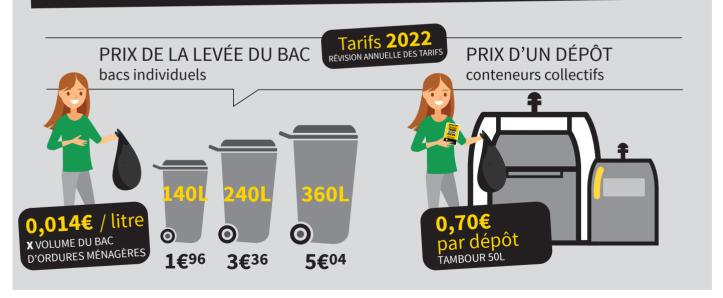
Part finançant les charges fixes du service de gestion des déchets (Collecte, tri des recyclables, gestion des déchèteries...).

PART VARIABLE

VOLUME BACX PRIX AU LITREX NBRE DE LEVÉES

Part calculée en fonction du volume d'ordures ménagères collecté, soit en nombre de levées du bac, soit en nombre de dépôts dans les conteneurs collectifs.

PART FIXE + PART VARIABLE = TEOMI TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE





MÊME PRIX le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle...

Dans le calcul de la part variable 2022, les levées de bacs ou dépôts pris en compte sont ceux de l'année 2021 à l'adresse du logement.